



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE  
N° 94.00.626.008.0 DU 18 AOUT 1994

---

## Pont-bascul ABAC modèle CAT

---

**DELIVRE PAR :** Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

**EN APPLICATION :** Du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.

**DELIVRE A :** Société ABAC, ZAC Les Ridolles, 33, boulevard J.B. Oudry, 94000 Créteil (France).

**CONCERNANT :** Un instrument de pesage (pont-bascul) électronique, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à une seule étendue de mesure, à une seule valeur d'échelon et à indication numérique.

**CARACTERISTIQUES :**

- Classe de précision : III ou IIII
- Portée maximale :  $\text{Max} \leq 60 \text{ t}$
- Echelon :  $e \geq 20 \text{ kg}$
- Nombre maximal d'échelons :  $n = 3\ 000$  pour les instruments de classe III  
 $n = 1\ 000$  pour les instruments de classe IIII
- $T = - \text{Max}$
- Température de fonctionnement :  $- 10 \text{ °C}/+ 40 \text{ °C}$ .

**VALABLE JUSQU'AU :** 18 août 2004.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 8 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro DA 13.1217.

---

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,  
P.I., L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE  
G. LAGAUTERIE

---



## ANNEXE AU CERTIFICAT N° 94.00.626.008.0 DU 18 AOUT 1994

Page 1/8

Les ponts-bascules ABAC modèle CAT sont des instruments de pesage électroniques, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à une seule étendue de mesure, à une seule valeur d'échelon et à indication numérique.

Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur.

La conformité aux exigences essentielles est réalisée par application de la Norme EN 45501.

### 1°) DESCRIPTION FONCTIONNELLE

Le pont-basculé ABAC modèle CAT est composé de :

- **un dispositif récepteur de charge** constitué par un ou deux tabliers en béton armé et vibré préfabriqué en usine et reposant dans une fosse préfabriquée ou dans une fosse en maçonnerie ayant des caractéristiques équivalentes.
  - Un seul tablier, reposant sur 4 capteurs, est utilisé lorsque la longueur est inférieure ou égale à 12 m (plan 1004).
  - Deux tabliers articulés sont utilisés lorsque la longueur du récepteur est comprise entre 12 et 24 m ; dans ce cas, le récepteur repose sur 6 points d'appui (plan 1005).

Des butées de limitation de mouvement sont disposées entre le tablier du dispositif récepteur de charge d'une part, et les éléments constitutifs de la fosse, à raison de deux butées à chaque extrémité et deux butées sur chaque côté de chaque tablier.

- **un dispositif équilibreur et transducteur de charge** consti-

tué par quatre ou six capteurs à jauges de contrainte, de compression, sur lesquels repose le dispositif récepteur de charge. Les capteurs sont connectés en parallèle par l'intermédiaire d'un boîtier de raccordement à 4 ou 6 entrées.

Les entrées peuvent être soit :

- des capteurs SCAIME, type C50A de 25 t, faisant l'objet du certificat d'essai n° C9401, délivré le 3 mars 1994, par l'organisme notifié n° 0171. Ces capteurs sont montés suivant le plan 1003.
- des capteurs REVERE TRANSDUCERS, type CSP-M de 25 t ou 40 t, faisant l'objet du certificat d'essai n° C9302, établi le 29 juillet 1993, par l'organisme notifié n° 0171. Ces capteurs sont montés suivant le plan 1003.

- **un dispositif indicateur** BRAN+LUEBBE, modèle MINIPOND 25 ou DATAPOND 25, faisant l'objet du certificat d'essai T2250, délivré le 3 octobre 1993 par l'organisme notifié n° 122 et dont la fraction  $p_i$  est égale à 0,5. Ce dispositif indicateur est muni d'interfaces de type protégé, permettant la connexion de dispositifs périphériques.

Page 2/8

Le pont-basculé à équilibre automatique ABAC modèle CAT est équipé de :

- un dispositif de mise à zéro initiale optionnel,
- un dispositif de maintien de zéro (zéro suiveur) optionnel,
- un dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de tare,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre d'un dispositif de tare,

- un dispositif de rappel temporaire de la valeur de la tare,
- un dispositif programmable de test permettant de mettre en évidence des erreurs significatives (un message d'erreur peut apparaître sur l'afficheur),
- un dispositif de prédétermination de la tare,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de prédétermination de la tare (PT),
- d'interfaces auxquelles peuvent être connectés des dispositifs périphériques optionnels qui ne font pas partie du présent certificat et qui porteront la vignette "M noir sur fond vert" lorsqu'ils font l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié ou la vignette "M noir barré sur fond rouge" dans le cas contraire.

## 2°) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Le pont-basculé ABAC modèle CAT a les caractéristiques suivantes :

Classe de précision : III ou IIII

Portée maximale : Max  $\leq$  60 t

Echelon :  $e \geq$  20 kg

Portée minimale :

Min = 20e pour les instruments de classe III

Min = 10e pour les instruments de classe IIII

Nombre maximal d'échelons :

$n = 3\ 000$  pour les instruments de classe III

$n = 1\ 000$  pour les instruments de classe IIII

$T = -\text{Max}$

Largeur (l) du dispositif récepteur de charge :  $l \leq 3\text{ m}$

Longueur (L) du dispositif récepteur de charge :

$8\text{ m} \leq L \leq 12\text{ m}$  avec 4 points d'appui

$12\text{ m} < L < 24\text{ m}$  avec 6 points d'appui

Température de fonctionnement :  
- 10 °C/+ 40 °C.

## 3°) CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Les combinaisons de montage du dispositif indicateur sont celles décrites dans le certificat d'essai T2250, cité ci-dessus. Les caractéristiques de toutes ces combinaisons sont métrologiquement identiques. Les différences portent sur les fonctionnalités ou des présentations qui n'interfèrent pas sur la détermination de la masse.

## 5°) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet (voir description des dispositifs de scellement plan n° 1002).

Les fonctions de configuration et d'ajustage ne sont accessibles que si un cavalier permettant cet accès a été retiré. L'accès à ce cavalier est protégé par un dispositif de scellement.

### Page 3/8

Les scellements peuvent être constitués soit par l'insculpation d'une marque sur un plomb à frapper ou à pincer, soit par une vignette autocollante destructible par arrachement, pourvue d'une marque.

La marque de scellement peut être :

- soit une marque du constructeur, stipulée dans un système de qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2-3 de la Directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990, article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991),
- soit une marque officielle dans un Etat membre de la C.E.E. ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

**6°) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification du pont-bascule ABAC, modèle CAT, comporte au moins :

- la marque V 94 ou le nom de la société ABAC,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro et la date du certificat d'approbation C.E. de type,

cette plaque est glissée sous la protection transparente de la face avant du dispositif indicateur, son scellement est réalisé par le scellement du dispositif indicateur.

De plus un emplacement est prévu pour recevoir le marquage C.E. de conformité (voir plan 1001), qui sera

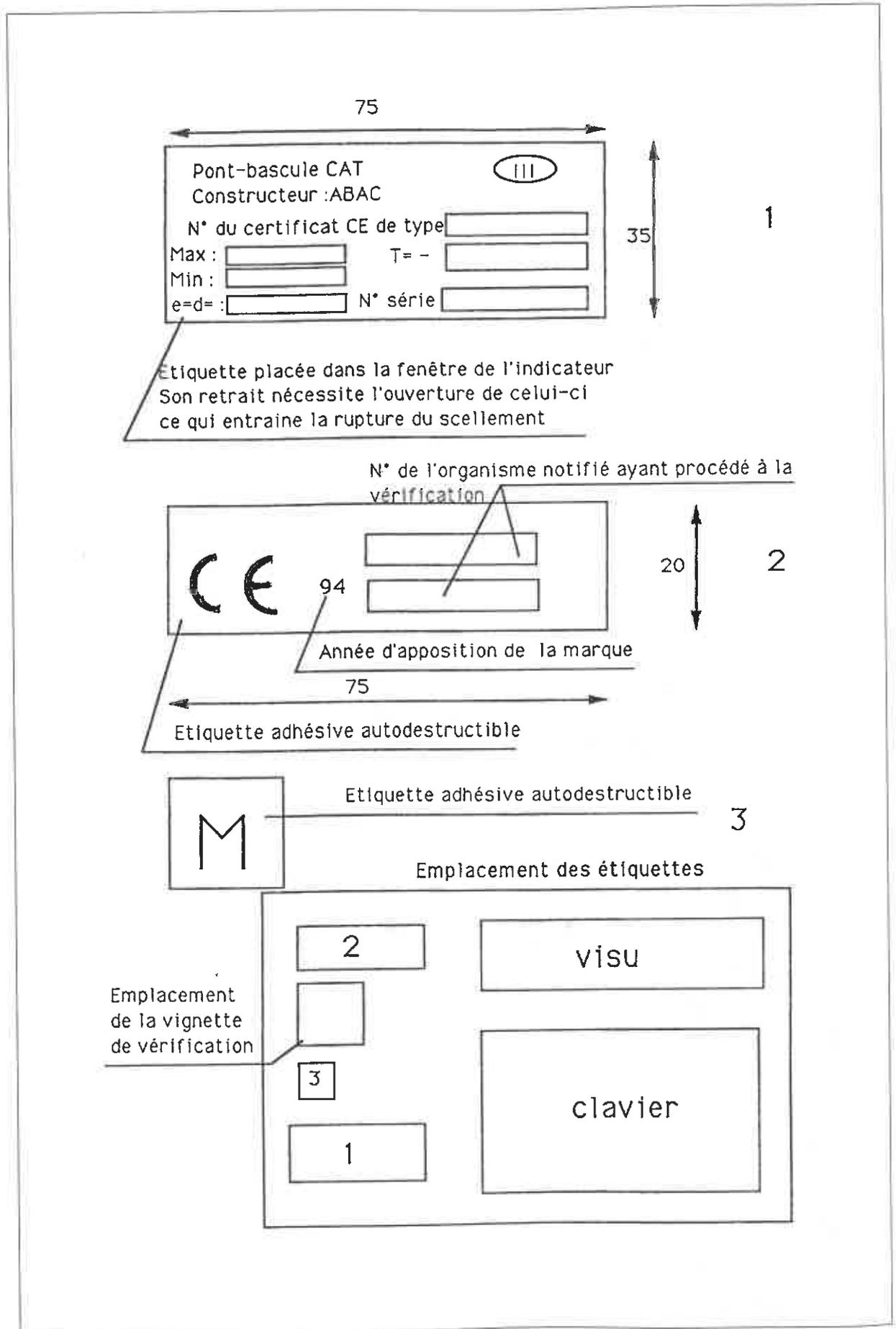
constitué par une étiquette autocollante destructible par arrachement.

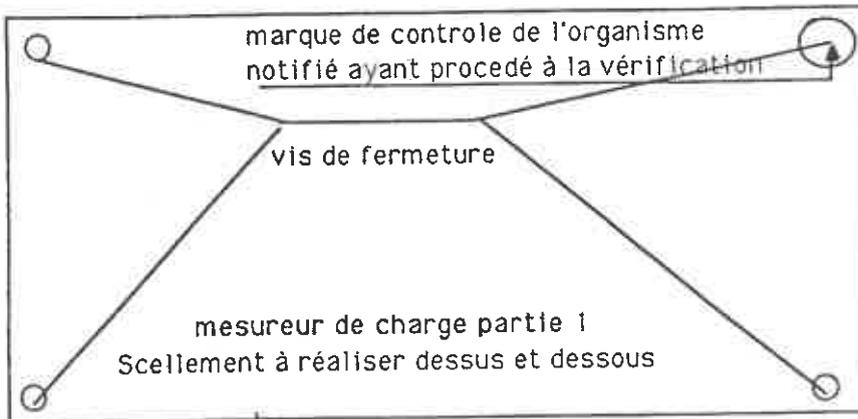
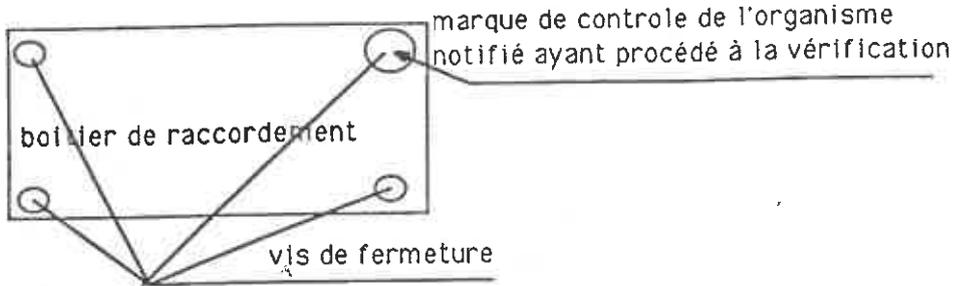
Un emplacement est également réservé sur la face avant du dispositif indicateur pour recevoir une vignette de vérification périodique, ou une plaque de poinçonnage peut être fixée sur le dispositif indicateur pour recevoir des marques de vérification (plan n° 1001).

**7°) REMARQUES**

L'ensemble des messages affichés peut être traduit dans une langue officielle du pays dans lequel l'instrument est destiné à être mis en service.

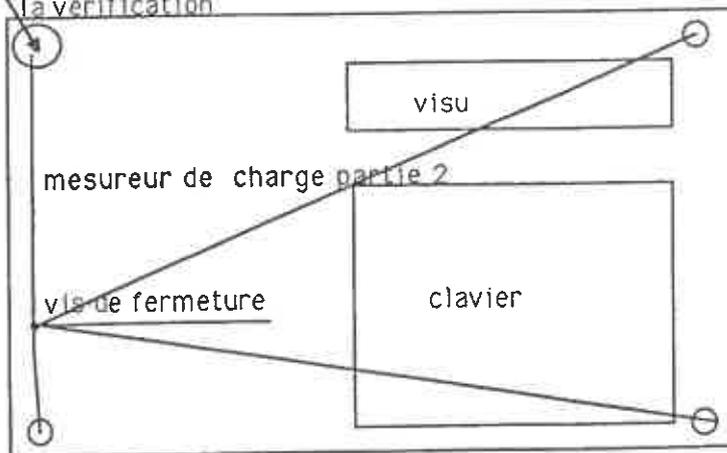
Ce certificat d'approbation C.E. de type ne s'applique qu'à des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

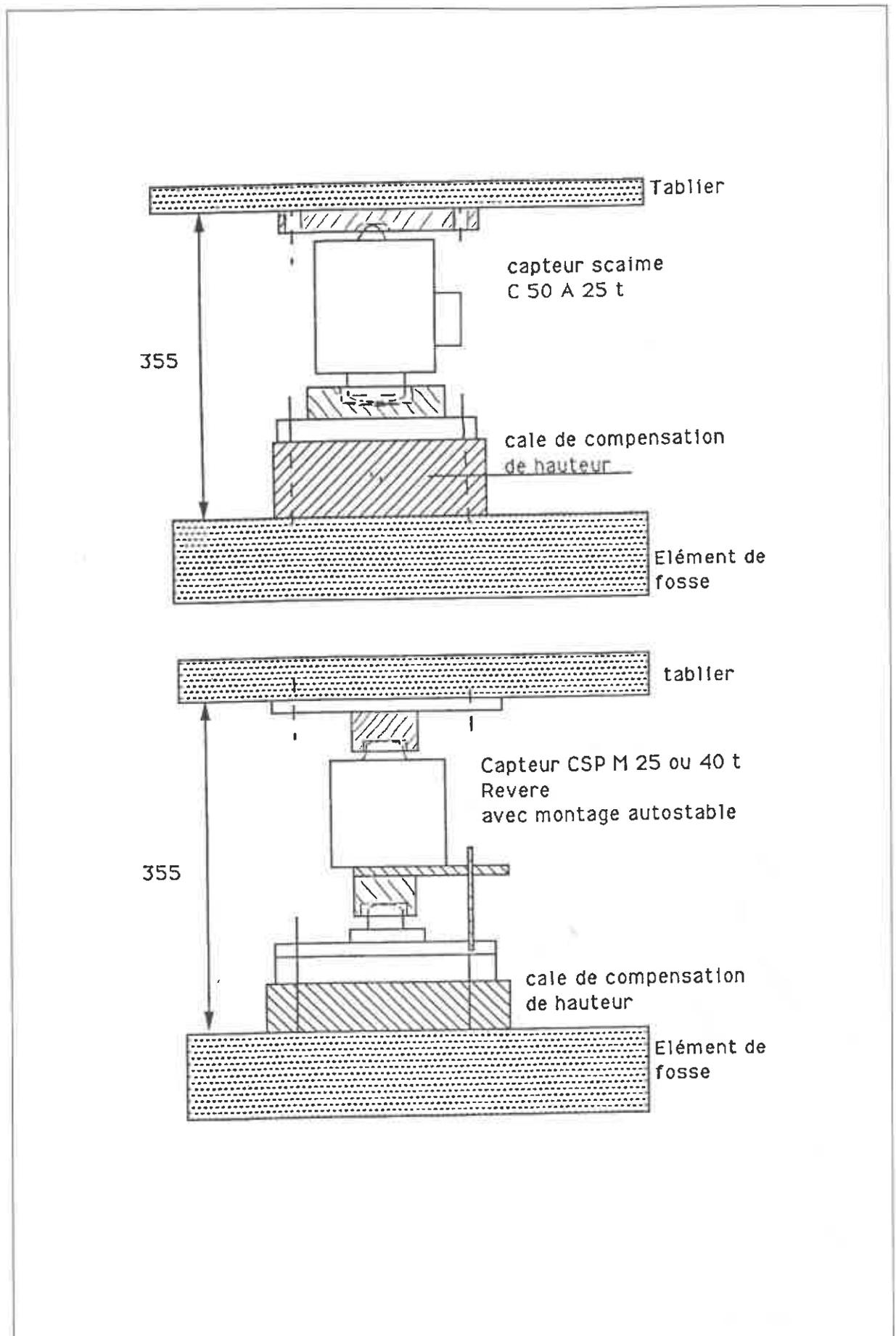




scellement de la prise capteur et du cavalier d'accès au réglage par fil perlé et plomb

marque de controle de l'organisme notifié ayant procédé à la vérification





NO.	NO. DE PARTIE(S)	MATRIAL	QUANTITE	RECEPTEUR	REMARQUES
1	B. I. 123. 02. 3	DIV	2	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
2	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
3	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
4	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
5	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
6	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
7	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
8	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
9	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
10	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
11	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
12	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
13	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
14	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
15	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
16	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
17	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
18	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	
19	B. I. 123. 02. 3	V	1	BLOC DE FONCTION EXTREME COUP.	

